



Le point sur les Négos

Actuellement, la CGT participe à des négociations autour du **Télétravail** et la **Qualité de Vie et Bien Etre au Travail (QVBET)**. La Direction Générale souhaite regrouper ces deux sujets dans un seul et même accord. Mais pour la CGT, il est essentiel que chaque sujet soit traité indépendamment afin qu'aucune revendication ne soit diluée et permette aux organisations syndicales de se positionner clairement sur des thématiques différentes.

Nous revendiquons deux accords distincts :

- Un accord dédié exclusivement au **Télétravail**, pour encadrer ce mode de travail dans de bonnes conditions.
- Un accord dédié à la **QVBET**, afin de garantir un cadre de travail qui respecte notre santé, notre bien-être et nos droits au quotidien.

ACCORD TÉLÉTRAVAIL : Pour un cadre clair et juste

Face au recul du télétravail dans les sociétés en France et conscient du bénéfice que cela apporte aux salariés, la CGT estime que cet aspect du travail mérite un accord spécifique et exhaustif, qui réponde précisément aux besoins des salariés concernés.

Nos revendications CGT pour cet accord Télétravail :

1. Accès équitable au Télétravail : Dans un service qui met le Télétravail en place, tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier sans discrimination.
2. Multiples lieux de Télétravail : Les salariés pourraient télétravailler depuis plusieurs domiciles, sous certaines conditions (ex. : pour accompagner un proche malade).
3. Processus de demande clair : Les salariés doivent pouvoir demander le Télétravail via un workflow sans passer par l'accord préalable du manager, pour éviter les refus informels.
4. Limitation à trois jours de Télétravail par semaine : Avec présence obligatoire sur site ou en mission, deux jours par semaine pour maintenir les liens professionnels.
5. Condition d'ancienneté pour les nouveaux embauchés : Exigence de trois mois d'ancienneté pour faire une demande de Télétravail, garantissant une bonne intégration et compréhension des processus.
6. Formations pour les télétravailleurs et leur entourage professionnel : Sensibilisation aux défis du télétravail pour faciliter les échanges à distance.
7. Le Télétravail pour les arrêts thérapeutiques doit être conditionné par l'autorisation de la médecine du travail et doit respecter le cadre légal vis-à-vis de l'assurance maladie



Négociation Télétravail



Contactez vos représentants CGT : contact@cgtsafran.com

ACCORD QVBET : Pour un Bien-Être au Travail Durable et Respectueux

La QVBET est un enjeu majeur, qui mérite un accord propre pour qu'aucun aspect du bien-être au travail ne soit négligé. Si l'objectif d'un tel accord est normalement d'être supra légale pour le bien être des salariés, pour le moment les propositions de la direction sont très proches du minimum légal.

Nos revendications CGT pour cet accord QVBET :

1. Intégration du droit à la déconnexion et du TVOD (Télétravail Occasionnel à Domicile) : Concernant tous les salariés, ces mesures devraient être incluses dans l'accord QVBET.
2. Condition d'ancienneté pour le TVOD : Minimum trois mois d'ancienneté avant d'y avoir accès pour assurer une adaptation complète aux outils et processus.
3. Accès au TVOD pour toutes les catégories de salariés : Pour ceux qui suivent une formation ou une validation d'examen professionnel, afin de faciliter leur préparation.
4. Renforcement du droit à la déconnexion : Respect strict des 11 heures de repos quotidien, que l'entreprise doit pouvoir vérifier.
5. Journées pour les bénévoles : Octroi de journées par an (fractionnables) pour les salariés engagés dans des associations sportives ou humanitaires.
6. Élargissement du Crédit Parental à un Crédit Familial : Passer à 24 heures par an pour des urgences familiales (accès fractionnable, nécessitant partiellement des justificatifs) pour accompagner des membres de la famille.



Et vous, Qu'en pensez-vous ?

Pour que ces accords reflètent vos attentes, la CGT a besoin de vos retours et de votre soutien.

- **Télétravail** : Quelles seraient pour vous vos attentes sur le Télétravail ?
- **QVBET** : Quelles améliorations attendez-vous dans vos conditions de travail au quotidien ?

Certaines Organisations syndicales se sont déjà positionnées favorablement pour un accord global, alors que la Direction n'a pas encore présenté le projet dans sa totalité.

Vos idées et vos attentes sont essentielles pour renforcer nos revendications et obtenir des accords à la hauteur de vos besoins.

IMPORTANT, DERNIERE MINUTE : La direction de SAE de Villaroche a décidé de faire travailler 60h par semaine pendant 3 semaines, 50 salariés de la production civil (KM) pour pallier à une forte livraison de moteurs LEAP-1A. Un avis d'info/consultation a été demandé au CSE le 7 novembre. Le CSE (Tous les syndicats) à l'unanimité a rendu un avis défavorable car il craint une dégradation de la santé des travailleurs, une augmentation des accidents de travail et de trajet pendant cette période. Cette charge aurait dû être lissée. Les salariés n'ont pas à payer de leur santé pour pallier à une organisation du travail défailante.

